



A l'est comme à l'ouest, la première carte présentée par la préfète en octobre a déjà bien bougé.

## RÉFORME TERRITORIALE

# Intercommunalité : ça bouge

Les tractations se poursuivent sur les mariages entre communautés de communes. Le schéma devrait aboutir d'ici au mois d'avril.

**A**près les Régions, les intercommunalités... La France est loin d'en avoir fini avec sa réforme territoriale, puisqu'après avoir réduit de 22 à 13 le nombre de régions, le gouvernement a engagé une nouvelle offensive visant cette fois à réduire de façon drastique le nombre des intercommunalités. La loi NOTRe (comme Nouvelle Organisation Territoriale de la République), la même qui a dissous la Picardie dans un ensemble grand « Nord », prévoit un regroupement des intercommunalités qui devront à l'avenir compter au minimum 15 000 habitants. Un seuil dont on était très loin jusqu'ici. L'actuelle communauté du Vimeu Vert compte ainsi 5 642 habitants, et sur les 28 EPCI (Établissements publics de coopération intercommunale) de la Somme, 19 n'atteignent pas ce seuil. Ceux-là devront donc tous se marier. Tantôt entre eux, tantôt avec d'autres qui n'y sont pas contraints.

Au mois d'octobre dernier, la préfète avait proposé à la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) un premier schéma de regroupement. Réunie en fin de semaine dernière, cette instance a fait un point sur les avancées de la concertation, les communautés de communes ayant eu le temps de faire remonter leurs avis. Et les lignes sont en train de bouger. État des lieux.

**1 NOUVEAUTÉ** Ce fut la surprise du jour. Dans l'est de la Somme, alors que le schéma originel prévoyait la création de deux entités rassemblant, d'une part les communautés de communes d'Avre-Luce-Moreuil et du Val-de-

Noye (49 communes, 22 440 habitants), d'autre part le Grand Roye et le canton de Montdidier (62 communes, 24 805 habitants), la CDCI a finalement proposé de ne créer qu'une seule entité regroupant ces quatre EPCI pour une population totale de 47 000 habitants. À suivre.

**2 RÉUNIFIÉ** L'autre nouveauté, approuvée à l'unanimité et donc quasiment actée, c'est la réunification des deux Vimeu, le Vert et le « Rouge » en une seule et unique communauté de communes (23 000 habitants).

**3 UNANIMITE** Ce sont les fusions qui font peu ou prou l'unanimité au sein de la commission : celle des communautés de communes de Haute-Picardie et du Santerre (46 communes, 17 954 habitants), celle du Pays Neslois et du Pays Hamois (42 communes, 20 822 habitants). Idem pour les communautés de communes du Sud-Ouest Amiénois, du Contynois et de la région d'Oisemont (120 communes, 37 412 habitants). Enfin, à l'ouest d'Amiens, la fusion des communautés de communes de

l'Ouest Amiens et du Val-de-Nièvre (38 communes, 29 124 habitants) devrait elle aussi, passer comme une lettre à la poste.

**4 COM D'AGGLO À Abbeville**, on note la création d'une communauté d'agglomération qui résultera de la fusion des communautés de communes de l'Abbevillois avec celle de la Baie de Somme-Sud et celle de la région d'Hallencourt. Le Vimeu Vert qui était dans un premier temps censé rejoindre cet ensemble, a préféré s'unir au Vimeu « Rouge ».

**5 PONTHEU-MARQUENTERRE** Au Nord-Ouest, le Ponthieu et le Marquenterre ne feront plus qu'un, grâce à la fusion des communautés de communes Authie-Maye, de Novion et du Haut-Clocher (71 communes, 33 300 habitants).

**6 PROBLÈMES** Reste le casse tête chinois. Au centre du département, l'État rêvait d'une communauté de communes rassemblant le Bernavillois, le Doullennais et Bocage-Hallue. Problème : au sein de ce dernier ensemble, une quinzaine de cités s'inventeraient volontiers un avenir commun avec l'agglomération d'Amiens. Laquelle n'est pas forcément demandeuse et préférerait de loin récupérer une commune comme Saint-Sauveur, dont la zone d'activité fait une concurrence sauvage à celle de l'agglomération.

Un cas épineux qu'il faudra trancher d'ici au 31 mars, date à laquelle le préfet présentera son schéma définitif.

### 2<sup>e</sup> round de discussions

La promulgation du schéma fin mars ouvrira un deuxième round de discussions puisque les communes auront ensuite la possibilité de demander à quitter une intercommunalité pour en rejoindre une autre.